

**PROCÈS-VERBAL provisoire**  
**COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

**Réunion : Madrid (Hôtel Meliá Madrid Serrano)**  
**Mercredi 8 novembre 2023**  
**09h30 - 17h00**

Président : Iván López Van der Veen  
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia  
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

**1. Bienvenue du Président du LDAC, M. Iván López Van der Veen**

Le Président, M. Iván López Van der Veen, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et transmet les excuses des Présidents du GT4, M. Julio Morón (OPAGAC) et du GT5, M. Julien Daudu (EJF), tous deux absents.

Il indique ensuite que plusieurs procurations ont été reçues pour les votes prévus :

| <b>Membre qui ne peut assister à la réunion</b>                          | <b>Donne sa procuration à</b> |
|--|-------------------------------|
| Sara Fröcklin (SSNC)   | Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)    |
| Julien Daudu (EJF)   | Ignacio Fresco (OCEANA)       |
| Iris Ziegler (Seas at Risk)  | Ignacio Fresco (OCEANA)       |
| Juan Manuel Trujillo (ETF), pour le temps où il est absent de la réunion | Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)    |

Le Président indique que le quorum requis, la moitié plus un, des membres présents et représentés par procuration, est atteint pour l'adoption de décisions.

La liste complète des personnes présentes se trouve à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

**2. Discours d'ouverture prononcé par la Secrétaire générale de la pêche (SPG) du gouvernement espagnol, Mme. Isabel Artime.**

Le Président López cède la parole à la Secrétaire générale de la pêche, Mme. Isabel Artime, en soulignant l'importance et la continuité du soutien de la SGP au LDAC et en la remerciant.

Mme. Artime prononce un discours qui se trouve joint en intégralité à titre d'**ANNEXE II** à ce procès-verbal.

**3. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est ensuite adopté sans modifications ni commentaires.

**4. Adoption du procès-verbal du dernier Comité exécutif - Stockholm, 25 mai 2023**

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, tenue le 25 mai 2023 à Stockholm, est adopté.

## **5. Priorités de travail de l'UE pour 2024 en lien avec la gouvernance internationale des océans.**

Le Président, Iván López, annonce que ni le Directeur B de la DG MARE ni personne de son équipe n'a pu assister à cette réunion.

Il suggère ensuite de rédiger une note technique (de type dossier ou document de position) contenant les priorités du LDAC par rapport à la gouvernance internationale des océans. L'idée est de mettre cette publication à disposition au cours de la deuxième moitié de 2024 pour qu'elle serve de guide au nouveau Commissaire et à son cabinet (ainsi qu'à la nouvelle hiérarchie de la DG MARE), sans oublier les nouveaux membres de la Commission de la pêche arrivés suite aux élections au Parlement européen. D'autres membres apportent leur contribution à cette idée, proposant d'inclure dans ce document un aparté dédié à l'importance du poisson dans les systèmes alimentaires durables, et un autre sur la sécurité et la souveraineté alimentaire.

L'**ACTION** suivante est accordée :

**- Commencer à rédiger un document similaire à celui qui avait été conçu pour la réforme de la PPC, avec des arguments issus de chaque groupe de travail.**

## **6. Rapport des actions convenues au sein des groupes de travail du LDAC et avis :**

### **6.1. Rapport des actions des Groupes de travail (17-19 oct. et 7 nov.) :**

- Groupe de travail 1 – Stocks de grands migrateurs et leurs ORGP
- Groupe de travail 2 – Pêcheries de l'Atlantique nord et leurs ORGP
- Groupe de travail 4 - Accords de pêche de l'UE avec les pays tiers
- Groupe de travail 5 - Questions transversales

**ACTION :** Par manque de temps, il est convenu d'envoyer un résumé de l'état des actions des groupes de travail par courrier électronique.

### **6.2. Rapport sur la situation des projets d'avis du LDAC à soumettre à débat / adoption :**

- **Projet d'avis sur le Maroc (GT5)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique et détaille la dernière mouture du projet d'avis du LDAC, « Coopération avec le Maroc pour une meilleure gouvernance des pêches et des communautés résilientes », sur lequel travaille le GT5 et qui est présenté pour approbation.

Après plusieurs commentaires techniques et un temps de débat entre les membres, il est convenu, pour la procédure d'adoption, ce qui suit :

Une période supplémentaire de 8 jours sera accordée pour ratifier le vote de l'avis. Si au cours de ce laps de temps un membre souhaite s'abstenir, cela sera indiqué dans ce procès-verbal.

M. Francisco Mari (BFW) s'abstient, avançant la raison suivante :

*« Bread for the World s'est abstenue sur ce point car l'organisation ne souhaite pas se positionner avant que la Cour de justice de l'Union européenne ne se soit prononcée sur la question de savoir s'il doit y avoir à l'avenir un accord de pêche avec le Royaume du Maroc qui fasse référence à la Zone économique exclusive du Sahara occidental, occupée par le Maroc en infraction au droit international. Néanmoins BFW soutient tous les autres points critiques favorables au dialogue de l'UE avec le Royaume du Maroc sur les questions de pêche. »*

Mme. Fröckling (SSNC) se joint à l'abstention de son collègue pour les mêmes raisons que celles avancées par BFW.

**Post-scriptum :** L'avis est approuvé 8 jours plus tard sans changements et avec ces deux abstentions.

- **Projet d'avis ICCAT (GT1)**

**Il est convenu à l'unanimité d'approuver l'avis et de l'envoyer à la Commission européenne.**

**Il est également accordé d'organiser une réunion de coordination avec le reste des Conseils consultatifs ayant des intérêts dans cette ORGP au cours des prochains mois et/ou de les inviter à la prochaine rencontre du GT1 au mois de mars 2024.**

### **- Projet d'avis WCPFC (GT1)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce que la rédaction de cet avis est un travail en attente du Groupe de travail 1. Il demande donc des volontaires pour faire partie du comité de rédaction et du Groupe de réflexion (FG).

Mme. Anne-Laure Mattlet (EUROPÊCHE) se porte volontaire pour le rôle d'intervenante et de coordinatrice de cet avis, avec l'aide du Secrétariat.

## **7. État des lieux des projets ABJN de la FAO sur les océans communs :**

### **- Projet sur les pêcheries en eaux profondes – Mme. Eszter Hidas**

La présentation de Mme. Hidas est disponible en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/Presentation\\_Common\\_Oceans\\_Deep-Sea\\_Fisheries\\_Project\\_Eszter\\_Hidas.pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_Common_Oceans_Deep-Sea_Fisheries_Project_Eszter_Hidas.pdf)

### **- Projet consacré au thon – M. Kim Stobberup**

La présentation de M. Stobberup est disponible ici :

[https://ldac.eu/images/Presentation\\_CO\\_Tuna\\_Kim\\_Stobberup.pdf](https://ldac.eu/images/Presentation_CO_Tuna_Kim_Stobberup.pdf)

## **8. Administration, logistique et finances :**

### **8.1. Rapport du Secrétariat concernant l'état des finances :**

#### **- Commentaires sur l'application de la nouvelle approche forfaitaire.**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, annonce que le nouvel accord avec la Commission, dans la lignée de l'approche de la somme forfaitaire ou « lump sum », a finalement été approuvé après plusieurs mois de retard. Et le 7 novembre, la Commission a réalisé le paiement anticipé qu'elle devait, de 221 841,50 euros, avec près de six mois de retard par rapport à la date de début de l'exercice fiscal du LDAC. Il précise que la somme maximum accordée par la Commission est de 277 301,88 euros, après qu'une augmentation tenant compte de la hausse de l'inflation de 2 % pour l'année passée ait été demandée, comme le prévoient les règles de la Commission.

#### **- Mise à jour des règles et de la procédure de demande de remboursement de frais.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique que les frais de déplacement pour tous les membres sont passés de 90 à 113 euros, selon le critère de mise à jour repris dans les lignes directrices (« Guidelines ») du Règlement financier de la CE.

A aussi été approuvé le remboursement des frais d'hébergement sur présentation préalable de la facture (qui doit indiquer le prix de la chambre, les taxes de service et les impôts, à l'exception du petit-déjeuner), dans la limite établie pour chaque pays comme indiqué dans l'Annexe I du règlement. À défaut de présenter la facture de l'hôtel, le remboursement se montera à une somme fixe de 100 euros par nuitée.

Le Secrétaire informe ensuite les membres de la mise à disposition du nouveau formulaire de remboursement en ligne, sur le site Internet du LDAC, qui vient compléter celui qui existait déjà en version papier :

[Demande - LDAC - Conseil Consultatif de Pêche Lointaine](#)

Les membres sont invités à utiliser et à tester le nouveau formulaire en ligne pour demander leurs remboursements pour cette réunion et les suivantes. Le Secrétariat appréciera aussi grandement leur retour et toute suggestion en vue d'améliorer ce formulaire.

Toutes les informations concernant la procédure de remboursement sont disponibles sur :

## **8.2 Priorités du programme de travail pour 2024 :**

### **- Choix des questions à traiter par les groupes de réflexion et collaboration inter-CC.**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, soumet aux membres certaines questions qui pourraient être traitées, pour qu'ils en jugent :

- Conséquences du changement climatique pour les pêcheries en haute mer et les APPD.
- Science et gestion des stocks de petits pélagiques en Afrique occidentale.
- Procédures internationales de gouvernance des océans :
  - Aires marines protégées, eaux internationales et haute mer : liens entre BJN et CDB
  - Activités de prospection minière dans les eaux profondes internationales (négociation du Code minier de l'ISA).
- Application de la dimension extérieure de la PCP pour la prochaine décennie.
- Retour d'information concernant l'évaluation rétrospective des APPD de la part de la CE et futures recommandations.
- Révision du contrôle des pêches de l'UE et de la réglementation contre la pêche INDNR : implications pour la flotte de pêche lointaine.
- Dimension sociale et du travail de la PCP.

Concernant les réunions inter-CC : il est décidé que trois représentants seulement peuvent y prendre la parole, le rôle et le mandat de chacun devant ainsi être respectés à tout moment. Toute personne qui s'exprime au nom du LDAC devra donc jouir d'un mandat pour le faire et il est suggéré d'ajouter ce point au Code de conduite.

L'importance de coordonner les actions avec d'autres CC est soulignée, en particulier l'alignement pour accorder un mandat spécifique en termes de représentation institutionnelle et de messages à envoyer de la part des Conseils consultatifs lorsque des avis conjoints sont délivrés. Cela revêt une importance particulière lorsque ces avis sont défendus devant des organisations ou institutions européennes ou internationales, lors de rencontres et événements extérieurs au cadre des Conseils consultatifs. Dans ce cas, un exemple négatif est cité, celui du MAC dont le Secrétaire n'avait pas effectué de communication préalable par rapport à l'assistance récente à une rencontre de haut niveau avec la Chine.

**ACTION : Il est convenu que le Président et le Secrétariat du LDAC communiqueront à leurs homologues des autres CC la nécessité d'assurer une meilleure coordination par rapport aux questions de mandat et une collaboration animée d'une volonté constructive de la part de toutes les parties avant, pendant et après l'adoption d'avis conjoints.**

### **- Décision concernant les formats de réunion des GT 2024 (présentiel / hybride / en ligne).**

Il est convenu que :

Les réunions seront présentielles, mais les intervenants ou les personnes qui ne pourraient pas se déplacer pour des raisons de force majeure auront la possibilité, avec l'accord préalable du Secrétariat du LDAC, de se connecter à travers le lien Zoom de la rencontre.

Il est proposé que les prochaines réunions des Groupes de travail aient lieu la première semaine de mars (du 5 au 7 mars en principe) de même qu'une réunion du Comité exécutif.

### **- Proposition de lieu de tenue des réunions de l'AG / du ComEx pour 2024.**

M. Francisco Mari (BFW) propose de tenir les réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif du mois de mai à Berlin. Il offre aussi l'organisation d'une réception en soirée, après l'Assemblée générale, pour pouvoir dialoguer avec les représentants ministériels de l'agriculture et de la coopération au développement, des représentants des ONG et de la société civile.

Par ailleurs, Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) suggère d'organiser un séminaire sur les entreprises de pêche ayant des investissements à l'extérieur à ces mêmes dates. Elle souligne que le séminaire organisé à Stockholm a été extrêmement positif et que renouveler l'expérience aiderait à consolider encore plus les liens avec les partenaires africains.

Elle propose aussi d'inclure la question de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, elle explique que, dans le cadre du séminaire sur les sociétés mixtes, il serait possible de convaincre l'UE de déployer un cadre juridique propice à la transparence et à la durabilité des investissements halieutiques dans les pays tiers, qui pourrait être extrapolé non seulement aux navires de pêche de l'UE mais aussi aux navires non-communautaires, en particulier chinois, de sorte à assurer une égalité de traitement et de règles du jeu (« level playing field ») ainsi qu'une concurrence loyale.

M. Edelmiro Ulloa (OPP3/OPNAPA/ACEMIX) annonce que le rapport sur l'impact économique des sociétés mixtes rédigé par la Chaire Ardán de l'Université de Vigo en collaboration avec la Zone franche de Vigo est sur le point d'être présenté.

M. José Ramón Fontán (ANEPAT) étend l'invitation à la présentation de ce rapport à tous les membres du LDAC, le lieu exact et la date précise restant à confirmer prochainement.

**Il est convenu de tenir les réunions de l'Assemblée générale, du Comité exécutif et le séminaire sur les sociétés mixtes au mois de mai à Berlin.**

**- Performance et fonctionnement des Groupes de travail.**

Le Président Iván López partage une réflexion sur la question des Groupes de travail, dans un souci de recherche d'équilibre des groupes. Par exemple le GT5 a souvent une lourde charge de travail tandis que le GT2 a moins de questions à traiter depuis le Brexit. Il faudrait toutefois pouvoir couvrir certaines ORGP (SIOFA, SPRFMO ou CCAMLR) qui étaient auparavant du ressort du GT3, aujourd'hui disparu.

Il suggère donc de réfléchir à la possibilité de restructurer le contenu des travaux qui échoient à chaque groupe et de consolider le GT2 en lui confiant de nouveaux domaines. Une autre option consisterait à rétablir le GT3.

**ACTION : Le Président soumettra une proposition actualisée lors du prochain Comité exécutif du LDAC.**

**9. Partenariats et collaborations avec les organisations internationales :**

**FAO :**

**- Résultats du 19<sup>e</sup> Sous-comité du commerce du poisson de la FAO (Bergen, 10-15 septembre) et du guide de la FAO sur la responsabilité sociale tout au long des chaînes de valeur du poisson.**

Mme. Mariana Toussaint (FAO) présente les résultats du 19<sup>e</sup> Sous-comité FAO, disponible en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/Fao\\_Presentation\\_on\\_COFI\\_FT\\_outcomes\\_Mariana\\_Toussaint.pdf](https://ldac.eu/images/Fao_Presentation_on_COFI_FT_outcomes_Mariana_Toussaint.pdf)

Le reste des documents spécifiques à cette réunion peuvent être consultés sur :

<https://www.fao.org/about/meetings/cofi-sub-committee-on-fish-trade/session19-documents/es/>

Après une série de commentaires, l'**ACTION** suivante est convenue :

**- Demander à la FAO le questionnaire SSF, en vue de le partager avec les secrétariats de nos partenaires COMHAFAT et AFRIFISH-Net.**

La représentante de la FAO, Mme. Mariana Toussaint, donne des précisions concernant le guide des orientations sur la « responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture : la pêche industrielle », et déclare que le sous-comité a proposé une série de mesures concrètes, notamment :

- Être conscients de l'importance que les Orientations de la FAO peuvent avoir pour la promotion de conditions de travail dignes, dans le contexte de la problématique sociale qui marque le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Fournir des lignes à suivre pour favoriser l'élaboration des Orientations de la FAO
- Inviter des partenaires à soutenir la FAO pour qu'elle continue à élaborer ses Orientations, en particulier au vu de leur pertinence pour les questions de genre et de pêche artisanale.

De plus amples informations sont disponibles sur :  
<https://www.fao.org/3/nm847es/nm847es.pdf>

## **10. Points à aborder par le Comité exécutif :**

### **10.1- Mise à jour du Code de conduite pour les réunions du LDAC.**

Le Président, M. Iván López, et le représentant d'OCEANA, M. Ignacio Fresco, exposent la proposition de mise à jour de l'actuel Code de conduite.

Après les commentaires émis par plusieurs membres, l'**ACTION** suivante est décidée :

**- Présenter à l'Assemblée générale (puis au Comité exécutif pour approbation au mois de mai) les changements à apporter au document et le rendre le plus clair possible dans sa rédaction.**

### **10.2- Représentation des membres aux réunions du LDAC - nouveaux critères :**

**- Nombre et désignation des représentants des organisations.**

Nombre et désignation des représentants des organisations.

Le président, M. López, informe que lors des dernières réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale de la LDAC, qui se sont tenues en mai 2023, certains membres ont mis sur la table des questions relatives à la participation des représentants des organisations membres aux réunions de la LDAC. Une discussion a eu lieu sur la question de savoir s'il fallait fixer des limites en termes de nombre de représentants par organisation et d'interventions. En conséquence, il a été suggéré de réfléchir à l'opportunité de fixer une limite stricte au nombre de participants par organisation. En ce qui concerne les interventions, une seule personne par organisation devrait être autorisée à s'exprimer sur le même point de l'ordre du jour (afin d'éviter le cumul des interventions), mais une certaine flexibilité devrait être prévue à cet égard.

**- Situation des organisations membres du LDAC : Registre de transparence de l'UE.**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique que les 54 organisations du LDAC ont été approchées ; certaines essaient déjà de s'inscrire tandis que d'autres n'ont pas répondu à notre contact. Il résume la situation à ce jour :

- 43 organisations sont dûment inscrites au Registre de transparence de l'UE.
- 4 organisations du secteur de la pêche ont affirmé se trouver intégrées dans une autre organisation.
- 7 organisations du secteur de la pêche n'ont pas répondu ou ont fourni des informations insuffisantes concernant l'état de leur registre.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- Accorder aux membres qui ne l'ont pas encore fait le temps de s'inscrire au Registre de transparence européen.**
- C'est une obligation que s'impose le LDAC, et elle devra figurer à son Code de conduite et/ou dans ses statuts.**
- L'Assemblée générale se livrera à un passage en revue annuel du paiement des cotisations et des inscriptions au Registre de transparence européen.**

**16:15h**

**Autres questions (points informatifs).**

M. Xavier Leduc (UAPF) explique ce qui s'est passé lors de la réunion de la CTOI à l'Île Maurice avec l'organisation IPLNF, car il y a eu des filtrations d'ingérence impliquant des parties contractantes affichant des intérêts contraires à ceux de l'UE. Il souligne qu'il n'est pas acceptable d'accueillir ou de continuer à accueillir au LDAC un membre qui manifeste, lors de négociations, une opinion contraire à celle approuvée au sein de l'organisation et dont l'UE a été informée. Il croit donc qu'il faudrait ouvrir une procédure d'enquête interne et éventuellement de responsabilisation contre l'organisation impliquée. Il faudrait aussi envisager de prévoir les situations de conflits d'intérêts manifestes ou soupçonnés dans le Code de conduite du LDAC.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président du LDAC, M. Iván López van der Veen, lève la séance en remerciant les membres et les observateurs pour leur présence et leur collaboration ; le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire ; et l'équipe des interprètes simultanées pour la qualité et l'excellence technique de leur travail.

**La séance est levée.**

**ANNEXE I : Liste des personnes présentes**  
**Comité Exécutif du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine**  
**Madrid, 8 novembre 2023, 09h30 - 17h00**

**PERSONNES PRÉSENTES**

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Ignacio Fresco. OCEANA
4. Raúl García. WWF
5. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
6. Edelmiro Ulloa. OPP3/OPNAPA/ACEMIX
7. Alexandra Philippe. EBCD
8. Rocío Béjar. CEPESCA
9. Felicidad Alonso. ANFACO-CECOPECA/AIPCE
10. Emil Remisz. NAPO
11. Marc Ghiglia. CNPMEM
12. Francisco Mari. BFW
13. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
14. Juan Manuel Trujillo. ETF
15. Juan Manuel Liria. CEPESCA
16. Javier Garat. CEPESCA

**PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT**

17. Xavier Leduc. UAPF
18. Tim Heddema. Dutch Pelagic Fisheries Association
19. Michel Goujon. ORTHONGEL

**OBSERVATEURS**

20. Anne-France Mattlet. EUROPECHE
21. Jorge López. OPAGAC/AGAC
22. José Ramón Fontán. ANEPAT.
23. Eszter Hidas (NFIGD) [virtuellement]
24. Alberto Martín. MSC
25. Isabel Artime. Secrétaire générale de la pêche
26. Carmen Asencio. SGP
27. Natalia Sánchez. SGP
28. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche - MAPA.
29. Luis Belmonte. Secrétariat général de la pêche - MAPA.

**SECRÉTARIAT LDAC**

30. Alexandre Rodríguez. LDAC
31. Manuela Iglesias. LDAC
32. Marta de Lucas. LDAC



**ANNEXE II : Discours de la Secrétaire générale de la pêche**  
**Réunion du Comité Exécutif du LDAC**  
**Mercredi 8 novembre 2023**

Bonjour,

- C'est pour moi un plaisir que de prononcer le discours d'ouverture de ce Comité exécutif du Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC).
- Une réunion qui arrive à un moment très spécial, alors que nous sommes dans la dernière ligne droite de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne.
- Au cours de ce semestre, nous nous étions fixé des axes prioritaires pour le secteur de la pêche, avec lesquels vous n'aurez pas manqué de vous sentir identifiés et auxquels nous tentons d'apporter notre modeste contribution pour consolider un domaine aussi fondamental pour l'Union européenne que la pêche.
- Permettez-moi donc de démarrer cette intervention par quelques éléments relatifs à ces questions :

- o Le premier de ces axes est la nécessité d'une **décarbonisation progressive** de la flotte communautaire de l'Union européenne. Il ne s'agit pas seulement de contribuer aux objectifs climatiques définis à l'horizon 2030, c'est aussi une question pratique car seule une flotte moderne et compétitive est véritablement une garantie d'avenir pour notre secteur.

Cette priorité a été mise sur le devant de la scène lors de la réunion informelle des Ministres de la pêche de l'Union européenne tenue à Vigo les 16 et 17 juillet, avec la participation de certains de vos membres, qui ont ainsi pu porter le message du secteur privé lors de cette rencontre.

- o En second lieu, nous avons mis le focus sur la contribution de la politique halieutique de l'Union européenne en matière de **sécurité alimentaire**, plus importante que jamais en cette période actuelle d'instabilité géopolitique.

Ainsi, nous avons consacré la traditionnelle réunion des **Directions générales de la pêche de l'Union européenne** à aborder cette question, analysant des éléments très divers tels que l'importance d'accorder au poisson une présence adéquate dans le régime alimentaire pour contribuer à améliorer la santé de la population ; la vision de la FAO qui voit dans la transformation bleue un paradigme fondamental pour l'alimentation dans le monde ; sans négliger des aspects clé comme la nécessité de garantir un *level playing field* permettant aux flottes communautaires de rivaliser dans les mêmes conditions avec les

pays tiers.

- o Et finalement, nous avons misé sur l’amorce d’un débat visant à **améliorer les procédures de détermination des possibilités de pêche**, optimisant les méthodes de travail, explorant la possibilité d’établir des quotas pluriannuels pour une plus grande prédictibilité pour le secteur, et renforçant la prise en considération de la dimension socioéconomique dans le processus décisionnel.

Ces priorités ont retenu toute l'attention de ce Conseil consultatif de pêche lointaine, qui représente les intérêts du secteur halieutique, de la société civile et des diverses parties prenantes.

Une activité pour laquelle je me dois de vous féliciter car vos **avis et rapports, et en général votre participation active** aux divers fora où est abordée la **gouvernance internationale des pêches**, en particulier au sein des **Organisations régionales de pêche**, apportent une contribution décisive à l’atteinte d’un objectif commun : garantir la conservation et l’utilisation durable des ressources marines au plan mondial.

Et je vous anime à continuer à jouer ce rôle actif puisque dans le nouveau paradigme qui caractérise la Gouvernance internationale des océans, il est indispensable d’unir nos efforts et de travailler ensemble pour défendre l'avenir de la pêche durable.

Si on regarde en arrière, 2023 a été une année remarquable en la matière, puisque nous avons vu se produire :

- o La culmination du processus de négociation de l’**instrument international juridiquement contraignant relatif à la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale** dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.<sup>1</sup>
- o La 4<sup>e</sup> session de la **Conférence de révision de l’Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson chevauchants et les stocks de grands migrateurs de 1995 (UNFSA)**, qui a eu lieu au mois de mai, l’Espagne ayant fait partie de son Bureau.

L’Espagne accorde une grande importance à ce Traité, unique aux Nations Unies, qui porte exclusivement sur la gestion des pêches.

---

<sup>1</sup> Au jour d’aujourd’hui, ce Traité a été signé par 81 états et par l’Union européenne. Néanmoins il requiert 60 ratifications pour pouvoir entrer en vigueur.

- o La 8<sup>e</sup> édition de la **Conférence Our Ocean**, qui a eu lieu en mars au Panama, et où l'Union européenne a pris des engagements économiques pertinents en termes de durabilité de la pêche. On soulignera en ce sens l'investissement de 900 000 euros en lien avec l'application du Code de conduite pour une pêche responsable.
- o Le processus de **négoce du futur Code Minier** actuellement en cours au sein de l'Autorité internationale des fonds marins.
- o Et cette même semaine, ont lieu, avec la participation de l'Espagne, les consultations informelles portant sur la Résolution relative à une pêche durable, qui sera ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est le seul document où la communauté internationale dans son ensemble fait le bilan de l'année et fixe les priorités par rapport à tout ce qui concerne la pêche responsable.

**L'année 2024 s'annonce aussi fondamentale** pour continuer à travailler ensemble dans le domaine de la gouvernance internationale des pêches.

- o En juin de l'année prochaine, le Costa Rica organisera un acte thématique de haut niveau visant à préparer la **III<sup>e</sup> Conférence des océans des Nations Unies en lien avec l'ODD 14** qui aura lieu en France.
- o Au mois de juillet, ce sera la **36<sup>e</sup> session du Comité des pêches de la FAO**. Et en janvier, aura lieu la première session du **nouveau Sous-comité pour une pêche durable**, créé lors de la réunion du COFI35 de septembre 2022.

En définitive, on constate le rôle grandissant des océans dans l'agenda multilatéral ; c'est pourquoi il est essentiel de garantir la **participation du secteur de la pêche et de la société civile dans la construction de cette gouvernance internationale**, en soulignant la valeur ajoutée de la pêche et le rôle fondamental qu'elle joue pour garantir la pérennité et fournir des aliments de qualité.

Avant de terminer, j'aimerais effectuer une brève référence aux **accords bilatéraux de pêche signés avec les pays tiers**, dont l'agenda des négociations s'annonce particulièrement intense, vous le savez, au cours des prochains mois.

**La Commission mixte pour le suivi de l'accord avec la Mauritanie** a été convoquée pour la première semaine de décembre. C'est l'accord le plus important parmi ceux-ci, tant en termes de compensation économique qu'en termes de volume des possibilités.

Sans oublier que nous avons devant nous le renouvellement des Protocoles avec le **Cap Vert** et la **Guinée Bissau**, qui s'achèvent au premier semestre de 2024, et ceux de **Côte d'Ivoire**, du **Sénégal**, et

de **Santo Tomé et Príncipe**, qui prendront fin au deuxième semestre de l'année à venir.

Qui plus est, ne perdons pas de vue non plus le **renouvellement de l'accord avec le Maroc**, qui, vous le savez, est dans l'attente de la décision de la Cour européenne quant à la demande présentée par le Front Polisario en lien avec le Sahara Occidental.

Depuis l'Espagne, nous avons manifesté à plusieurs reprises notre intérêt à démarrer au plus vite les négociations pour la conclusion de 2 nouveaux accords avec l'**Angola** et la **République de Guinée**, pour lesquels des évaluations ex-ante ont déjà été réalisées avec des résultats très positifs puisque toutes les parties concernées sont intéressées.

Bien entendu, nous n'aurons de cesse d'insister sur la possibilité de dénoncer une fois pour toutes les **accords dormants**, suspendus depuis un certain nombre d'années, en particulier ceux de Guinée Équatoriale et du Mozambique, qui ne s'appliquent plus depuis 2001 et 2015, respectivement, et pour lesquels les pays tiers n'ont manifesté aucun intérêt de renégociation.

Dénoncer ces accords ouvrirait la possibilité, pour les flottes intéressées, de pêcher sous licences directes.

**La flotte de l'UE a la mission de prouver à la communauté internationale que son activité contribue fortement à une gestion halieutique durable, et en ce sens le rôle de l'UE dans les ORP est fondamental.**

On en veut pour exemple clair la mesure récemment approuvée lors de la réunion annuelle de la CIAT au Canada, consacrée aux requins, qui transpose au Pacifique une règle que l'Union européenne a adoptée il y a déjà plus de dix ans et qui interdit à toutes les flottes CIAT le prélèvement des ailerons de requins.

De la même manière, le rôle de l'UE de veiller à l'**élimination des transbordements en haute mer et au suivi des navires à l'aide d'un système VMS** est essentiel, car en fin de compte cela limite la pêche INN et permet une meilleure gestion des stocks de poissons. On en veut pour exemple les mesures récemment approuvées au SIOFA, où le seul navire européen est espagnol, ou à la CIAT.

Enfin, mais non des moindres, nous devons citer les deux prochaines réunions annuelles de l'**ICCAT** et de la **WCPFC**, la Commission de pêche du Pacifique occidental et central, qui auront lieu en novembre en Égypte et en décembre aux Îles Cook.

Dans le cas de l'ICCAT, il vaut la peine de souligner l'importance d'établir un TAC optimal pour le thon obèse, et une clé de répartition respectueuse des intérêts de l'UE. La flotte à la senne coulissante qui

pêche dans l'Atlantique respecte rigoureusement toutes les mesures approuvées, y compris la limitation des DCP et les fermetures, et elle ne peut pas limiter encore plus son activité par une réduction du TAC. L'Espagne a demandé une évaluation de l'effectivité de la fermeture. De même, dans le cadre ICCAT, nous travaillons activement à l'avènement d'une **procédure de gestion pour l'espadon**.

Et pour conclure ce discours d'ouverture, je tiens à assurer une fois de plus au Comité exécutif de ce Conseil consultatif de pêche lointaine qu'il possède en Espagne, et en particulier au sein du Secrétariat général de la pêche, un allié pour pouvoir continuer à avancer vers la réalisation de ce grand objectif commun qui est la conservation de la biodiversité marine et le recours responsable aux ressources halieutiques.

En définitive, nous allons poursuivre sur la voie de la consolidation d'une flotte communautaire responsable, rentable et compétitive, qui apporte sa contribution et pêche par l'exemple, afin de configurer une gouvernance internationale des océans où la pêche reçoit vraiment toute l'attention qu'elle mérite.

Merci à tous.

VERSION PROVISIONNELLE